Lignes directrices et recommandations pour l'élevage d'une portée

Si vous souhaitez élever une portée, assurez-vous de suivre au mieux les directives et recommandations suivantes :

- Les deux animaux parents doivent avoir un pedigree LOSH ou un pedigree étranger. Ils sont également pucés, l'ADN doit être connu, et bien sûr ils disposent d'un passeport européen.

- Nous recommandons aux éleveurs de tester génétiquement les animaux parents (par prélèvement sanguin) pour CEA – PRA – MDR1 – DM – Von Willebrand. Ces tests sont réalisés, via prélèvement sanguin, dans différents laboratoires européens et coûtent entre 150 et 200 €. Vous pouvez également tester la dysplasie de la hanche.

- Il est conseillé de n'accoupler la chienne qu'à partir de l'âge de 18 mois (à la troisième chaleur). L'âge minimum de l'étalon au jour de l'accouplement est de 12 mois.

- Les deux animaux parents répondent au mieux aux exigences de caractère et aux caractéristiques décrites dans le standard de la race.

- Il est préférable de ne pas accoupler une chienne si cet accouplement implique qu'il n'y a pas de période d'au moins 12 mois entre les naissances de deux portées consécutives de cette chienne.

- Chaque nicher doit être signalé au SRSH. L'éleveur peut également informer le BSSC de la portée, qui sera ensuite publiée sur le site Internet et/ou dans le magazine.

- Il est fortement recommandé que les chiots grandissent dans une atmosphère familiale afin de les socialiser correctement, car les 8 premières semaines sont extrêmement importantes pour le développement ultérieur des chiots.

- Les chiots sont sous la surveillance d'un vétérinaire, reçoivent les vaccins nécessaires, sont pucés à partir de 7 semaines, reçoivent un passeport européen et sont enregistrés auprès de DOGid. Ils ne peuvent quitter le nid qu'à partir de leur 8ème semaine de vie.

- Informez également suffisamment les nouveaux propriétaires (éventuellement étayés par une liste) des médicaments que Shelties peut ou non recevoir en relation avec le défaut du gène MDR1.

- Un éleveur reste attaché aux chiots, même après leur départ du nicher. Les nouveaux propriétaires doivent toujours pouvoir contacter l'éleveur pour obtenir des conseils s'ils ont des problèmes liés à la santé ou au caractère.

- Un éleveur doit insister pour que si le chien est transféré, il soit le premier informé.